

Compte-rendu

A Paris, le 8 mars 2024

« Formation continue »

Groupe de travail du 6 mars 2024

Ce groupe de travail (GT) était présidé par Virginie FARJOT, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, accompagnée de Alexandra NOEL, cheffe du bureau de la formation continue et du développement des compétences, et de son équipe.

FO Agriculture était représentée par Catherine HOBENICHE, Jean-Pierre NAULIN, France THOMAS, Mathieu PINSON, Sylvain THIBAULT.

[Voir la présentation de l'administration](#)

A RETENIR

Analyse des progrès depuis 2022 : La réunion a souligné les progrès réalisés depuis 2022, notamment l'utilisation efficace des nouveaux outils de formation et une diminution notable du renoncement aux formations.

Adoption de nouvelles plate-formes et modernisation de la formation : L'adoption de la plate-forme Mentor et d'autres outils a permis de moderniser la formation, en particulier avec des solutions à distance, améliorant ainsi l'accessibilité et l'efficacité de la formation continue.

Défis budgétaires et augmentation des ressources : Le budget alloué à la formation continue a été augmenté de manière notable, témoignant de l'engagement accru du ministère en faveur du développement des compétences des personnels.

Préoccupations concernant les formations à distance : Les préoccupations concernant les formations à distance ont été soulevées, notamment en ce qui concerne les contraintes horaires et l'évaluation des coûts associés, nécessitant une approche plus réfléchie pour garantir l'efficacité de ces formations.

Baisse de la participation et valorisation des formateurs internes : Une baisse de la participation à certaines formations a été observée, mettant en lumière la nécessité d'une analyse approfondie et d'une meilleure valorisation des formateurs internes pour stimuler l'engagement.

Amélioration de la communication et collaboration : L'importance d'une meilleure communication et collaboration entre les différentes entités impliquées dans la formation continue a été soulignée, afin d'optimiser le processus et de maximiser les bénéfices pour le ministère.

Ce groupe de travail portait sur l'examen des progrès réalisés dans le domaine de la formation continue au sein du Ministère de l'Agriculture. Il a mis en lumière l'utilisation de nouveaux outils et initiatives introduits depuis 2022, ainsi que les défis et préoccupations rencontrés dans ce contexte.

Cette examen visait à comprendre l'efficacité des mesures mises en place, notamment en matière de modernisation de la formation, de gestion budgétaire et de promotion de la participation des agents.

Des discussions ont porté sur la clarification des coûts associés aux formations, les ajustements budgétaires nécessaires et les moyens d'améliorer la communication et la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le processus de formation continue.

Évaluation des progrès et utilisation des nouveaux outils

La réunion a débuté par un examen des progrès réalisés depuis 2022, mettant en évidence le premier cycle complet de fonctionnement après la crise sanitaire et l'introduction de nouveaux outils structurants comme le self mobile et Renoir RH formation, lancés début 2020. Ces outils ont traité environ 30 000 demandes de formation, avec un taux d'approbation de 89%, soulignant l'efficacité et la nécessité d'un suivi régulier pour garantir la progression des demandes.

Une diminution significative du renoncement aux formations a été précisée, avec 16 points de moins par rapport au baromètre précédent : 35% des répondants au baromètre social indiquent avoir renoncé à une formation. En outre, 91% des agents interrogés estiment que leurs responsables hiérarchiques leur permettent de s'inscrire et de suivre intégralement les formations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Adoption de la plate-forme Mentor et modernisation de la formation

Pour l'administration, l'adoption de la plate-forme Mentor en juin 2021, incluant un espace dédié à l'agriculture, a permis de déployer largement les formations à distance, offrant une réponse adaptée aux besoins de formation continue des personnels, tout en tenant compte des contraintes de temps et de lieu.

Ces développements s'inscrivent dans une démarche plus large visant à moderniser et à rendre plus "accessible" la formation continue au sein du Ministère de l'Agriculture, en mettant à profit les technologies et les méthodes pédagogiques actuelles...

Préoccupations concernant les formations à distance et clarification des coûts associés

FO Agriculture a mis en avant ses préoccupations concernant les formations à distance, en insistant sur le fait que de nombreux agents sont contraints de suivre ces formations en dehors de leur temps de travail, souvent pendant leurs heures personnelles, ce qui est inadmissible. Elle a été souligné que, pour garantir l'efficacité de l'apprentissage, il est crucial de fournir aux agents des espaces dédiés qui leur permettent de se consacrer pleinement à leur formation, sans les distractions habituelles de leur environnement de travail ou privé.

Cette revendication souligne la nécessité d'une approche plus structurée et réfléchie pour la mise en œuvre des formations à distance, assurant que les agents puissent bénéficier pleinement des offres de formation proposées sans empiéter sur leur vie privée.

L'administration a profité de cette intervention pour clarifier un point souvent mal compris concernant les coûts associés aux formations à distance. Contrairement à une idée répandue, ces formations ne sont pas nécessairement moins coûteuses pour l'employeur. Par ailleurs, il est pris en compte l'efficacité pédagogique et les besoins des agents.

Toutefois, pour l'administration cela souligne l'importance d'une évaluation rigoureuse des coûts et bénéfiques associés aux différentes modalités de formation, afin de garantir une allocation optimale des ressources et un développement professionnel efficace pour les agents.

Augmentation du budget et défis budgétaires

Concernant le budget alloué à la formation continue au sein du Ministère de l'Agriculture ; l'administration a souligné une progression budgétaire "notable". À compter de cette année, le budget a bénéficié d'une augmentation de 3%, atteignant un total de 55 millions d'euros. Cette hausse budgétaire est répartie entre le secteur central et les services déconcentrés, marquant une évolution positive par rapport aux années précédentes où le budget était resté stable. Cette augmentation semble traduire un engagement « renforcé » du Ministère en faveur de la formation continue, soulignant l'importance accordée à l'amélioration des compétences et à l'adaptation des personnels aux évolutions du secteur agricole.

Malgré le discours encourageant, il est important de souligner que l'augmentation de 3 % allouée par le ministère en 2024, face à une inflation proche de 3 % sur un an, ne permet en réalité que de maintenir le budget à un niveau stable.

Inflation et ajustements budgétaires

FO Agriculture a demandé si le budget 2024 anticipait déjà les annonces de la loi pacte (agroécologie, renouvellement des générations...) et quelles mesures d'urgence pourraient être envisagées si le budget ne prévoyait pas ces dépenses et qu'il devenait nécessaire de les intégrer en cours d'année.

L'administration a suggéré que le budget actuel ne couvrait pas directement ces aspects, étant en dehors du périmètre de ce qui était prévu par la loi, soulignant une séparation entre les prévisions budgétaires actuelles et les exigences potentielles futures liées à la loi pacte. Par ailleurs l'administration a révélé une augmentation des coûts liés à la formation, sans toutefois prévoir de diminution du volume de formation pour l'année 2024.

FO Agriculture a alors abordé le sujet de l'inflation et du volume des formations, mettant en lumière les défis budgétaires auxquels le Ministère de l'Agriculture doit faire face dans le contexte de l'augmentation des coûts de formation due à l'inflation.

L'administration a répondu qu'une stratégie proactive a été mise en place pour l'année 2024, avec une anticipation de la hausse inflationniste et l'adoption d'une souscription complémentaire en fin d'année

2023 pour pallier cette augmentation. Cette approche est affichée comme une planification prudente. Néanmoins les taux de remboursement des frais de déplacement étant fixés par décret, ils peuvent encore évoluer.

Problèmes liés aux frais de déplacement et participation aux formations

FO Agriculture a pointé du doigt les problèmes liés à la prise en charge des frais de déplacement pour les formations en présentiel. Les agents sont souvent confrontés à des remboursements partiels et à des délais de remboursement prolongés, ce qui peut décourager la participation aux formations nécessitant des déplacements. Ces problématiques financières peuvent potentiellement limiter l'accès à la formation continue, surtout pour ceux qui se trouvent dans des régions, sans offre de transport en commun adéquat, ou pour qui les déplacements représentent une contrainte significative.

Baisse de la participation et valorisation des formateurs internes

Dans un autre registre, l'administration a observé une réduction significative de la participation du personnel des EPL (Établissements Publics Locaux) aux formations, passant de 74% à 53% des agents. Cette forte baisse a été relevée comme méritant une enquête approfondie. De plus, elle a été observée que, dans l'enseignement agricole, bien que le nombre de stagiaires soit élevé, le nombre de formations est relativement faible.

Pour les organisations syndicales (OS), cette situation pourrait traduire que les « formations dans ce secteur » consistent davantage en des sessions d'information ou des réunions de travail liées à des rénovations de référentiels, plutôt qu'en des formations continues au sens strict... les OS ont par ailleurs soulevées la diminution de la participation des personnels de catégorie C aux formations.

Il a été convenu que des analyses plus détaillées seraient nécessaires pour comprendre les raisons de cette tendance et y remédier. Par ailleurs, l'administration a précisé qu'un accent particulier a été mis sur la valorisation des formateurs internes et l'amélioration de leur rémunération, reconnaissant leur rôle essentiel dans le déploiement des programmes de formation.

Amélioration de la communication et collaboration

Enfin, lors de la réunion, l'importance d'une meilleure communication et articulation entre le bureau de la formation continue et le PAMS (pôle d'accompagnement du management des services), a été soulignée par l'administration. Il a été reconnu que ces deux entités sont complémentaires et que l'amélioration de leur collaboration pourrait significativement bénéficier au processus de formation continue au sein du ministère.

Conclusion

La réunion d'évaluation des progrès et de l'utilisation des nouveaux outils dans le domaine de la formation continue au sein du Ministère de l'Agriculture a mis en lumière plusieurs points cruciaux pour l'amélioration de ce secteur. D'une part, l'introduction de nouveaux outils tels que le self mobile et Renoir RH formation a été saluée pour leur efficacité, illustrée par le traitement de milliers de demandes

de formation avec un taux d'approbation élevé. Cette avancée témoigne de l'importance d'adapter les méthodes de formation aux besoins actuels et de garantir un suivi régulier pour assurer la progression des demandes.

Parallèlement, l'utilisation de la plate-forme Mentor et d'autres initiatives visant à moderniser la formation continue a été discutée. Ces développements reflètent une démarche plus large visant à rendre la formation plus accessible et à répondre aux contraintes de temps et de lieu des personnels. Cependant, des préoccupations ont été soulevées concernant les formations à distance, notamment en ce qui concerne la nécessité de fournir aux agents des espaces dédiés pour garantir leur efficacité.

Sur le plan budgétaire, une augmentation « notable » du budget alloué à la formation continue a été soulignée, traduisant un engagement renforcé du Ministère en faveur du développement des compétences des agents. Cependant, des défis subsistent, notamment liés à l'inflation et aux ajustements budgétaires nécessaires pour répondre aux besoins croissants de formation.

En outre, des problèmes tels que la prise en charge des frais de déplacement et la baisse de la participation à certaines formations ont été identifiés, nécessitant une attention particulière. Enfin, l'importance d'une meilleure communication et collaboration entre les différentes entités impliquées dans le processus de formation continue a été soulignée comme essentielle pour garantir son efficacité et son succès à l'avenir. En conclusion, cette réunion a permis de mettre en lumière les progrès réalisés, tout en identifiant les domaines nécessitant une attention continue et des actions correctives pour améliorer davantage la formation continue au sein du Ministère de l'Agriculture.

FO Agriculture reste à votre écoute pour répondre à vos interrogations, recueillir vos avis ou difficultés et en faire part à l'administration.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

